

## Face aux chaises vides des conseillers généraux,

Depuis les élections professionnelles de novembre 2008, six CTP ont eu lieu. A celui d'avril, le niveau de service public dans les collèges a reçu un avis défavorable : votre contre des syndicats et absence de conseillers généraux. **Le président du Cg a passé outre cet avis et plutôt que de répondre aux questions de fond, (sur le pourquoi du vote contre), a proposé qu'un conseiller général dispose de trois voix au CTP : INADMISSIBLE** Lors du CTP consacré aux collèges, ils n'étaient que 2 sur 7 mais pour ces mêmes collèges, ils trouvent le temps d'aller inaugurer des drapeaux et des totems !

Les conseillers généraux sont sept à siéger au CTP, A la CGT nous sommes quatre. Qui est présent, et actif, en CTP ?

### Pour la présence

	Conseillers généraux	Elus Cgt
23.04.2009		
31.03.2009		
26.02.2009		

**Pour l'activité** : voir les tracts qui rendent compte des CTP sur l'espace syndical

## nous n'avons pas participé au CTP du 18/06/2009

Chaque année le CTP est consulté sur la **Formation.. Nous avons demandé qu'un CTP soit entièrement consacré à ce sujet**, demande nécessaire plus que jamais cette année : bilan du plan actuel, examen du plan de formation 2009-2011, mise en place de réformes importantes : Droit Individuel à la Formation, diminution drastique des formations initiales en catégorie A et B. **Cela nous a été refusé.** Devant autant de désinvolture, nous avons décidé de ne pas y participer, **nous refusons que les instances paritaires ne servent qu'à afficher « dialogue social » dans la vitrine du Cg.** Pour les dossiers à l'ordre du jour voir ci-dessous.

### **Formation**

Difficile de s'y retrouver avec la nouvelle réforme : quelle formations relèvent du DIF ? du perfectionnement ? Où sont passées les formations initiales ? Je m'inscris individuellement ou c'est mon service qui m'inscrit ? A quoi, à qui, sert le livret de formation ? Formation dans ou hors Plan ? Autant de questions sur lesquelles nous reviendrons dans un prochain tract.

N'hésitez pas à vous inscrire en formation, (bordereau d'inscription sur Finistnet) votre chef de service doit vous répondre et argumenter sa réponse en cas de refus. Faites-nous part des difficultés.

### **Réorganisation des Dir P.Agées/P .Handicapées et Insertion.**

Voir le tract sur la Solidarité sur l'espace syndical de Finistnet.

### **Réorganisation de la Dir. des déplacements**

La diminution des charges de travail est la conséquence d'externalisation, petit à petit, de missions autrefois faites par les salariés du Conseil général.